



PRÉFECTURE DES LANDES

**DECLARATION de CONCENTRATION
de VEHICULES à MOTEUR sur la VOIE PUBLIQUE
(- de 200 autos ou - de 400 motos ou quads)**

Code du Sport : articles R.331-18 à R.331-34 ; A.331-16 à A.331-23 et A.331-32.

On entend par concentration un rassemblement comportant la participation de véhicules terrestres à moteur, qui se déroule sur la voie publique dans le respect du code de la route, qui impose aux participants un ou plusieurs points de rassemblement ou de passage et qui est dépourvu de tout classement.

*Pour être recevable toutes les rubriques de cette demande doivent être complétées. Le formulaire doit être daté et signé par l'organisateur. Un exemplaire de la demande doit être adressé à chaque préfecture de département traversé ou sous-préfecture, **2 mois** avant la date du déroulement de la manifestation.*

Date d'envoi du dossier : Date de réception en préfecture :

Nature précise de l'activité

Intitulé :

Dates : de heures à heures

Manifestation organisée sous le couvert de la fédération :
.....
.....
.....

Affiliée à la fédération :

Association organisatrice

Nom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Affiliée à la fédération :

Association 1901 **créée le** : **(DATE INDISPENSABLE)**

Nom, prénom du responsable de la manifestation :

N° Téléphone **(INDISPENSABLE)** : Fax :

COURRIEL :

Nom et adresse précise où doit être transmise la décision :

Nom :

Adresse :

Code Postal : Commune :

Nombre maximum de véhicules concernés

Dont les véhicules des participants :

Dont les véhicules d'assistance ou d'accompagnement :

Types de véhicules (ancienneté, puissance) :

.....

.....

Procédure de départ :

Groupés par Échelonnés toutes les minutes

Autres (*préciser*)

Points de regroupement des véhicules :

.....

Public

oui non





Le cas échéant, nombre maximal de spectateurs attendus :

Fait à, le

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Signature de l'organisateur :

PIÈCES À JOINDRE AU DOSSIER

-  Le programme particulier ou règlement de la manifestation ;
-  Trois exemplaires clairs et détaillés, si possible en couleur, du tracé du parcours sur carte routière faisant apparaître les points de regroupement (départ, arrivée, relais, étapes) ;
-  Les horaires stricts de début et de fin de la manifestation. Si possible les horaires intermédiaires ;
-  L'attestation d'assurance spécifique à la concentration concernée.